

## ASSEMBLÉE NATIONALE -Question au gouvernement du 7 novembre 2012

**Mme la présidente.** La question est posée à Monsieur le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. La parole est à Mme Monique Iborra.

**Mme Monique Iborra.** Monsieur le ministre, j'ai reçu à leur demande les contrôleurs du travail de votre ministère, qui souhaitent voir enfin apportées des réponses à des problèmes posés depuis longtemps relativement à leur statut. Ils souhaitent aussi du respect pour leur mission, souvent difficile et rendue plus complexe par le droit du travail. Vous avez récemment déclaré que l'inspection du travail réalisait au quotidien un travail d'une grande utilité sociale, et pourtant, leurs missions sont mal connues et insuffisamment valorisées.

Vous avez plaidé pour un système d'inspection du travail mieux armé face aux nouveaux défis. Le sujet est certes complexe, car les contrôleurs du travail exercent des compétences multiples dans le cadre de leur activité de contrôle, mais aussi d'expertise et de conseil à l'égard des salariés, des demandeurs d'emploi et des entreprises. Ils disposent des mêmes attributions que les inspecteurs du travail pour constater et relever les infractions par procès-verbal.

Ils considèrent comme légitime, et moi avec eux, une revalorisation de leur statut, peut-être par étapes. Pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir leur donner satisfaction dans un avenir proche ?